

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

## LFT DIFABLOX 50

(Céréales à 0.005% (0.05g/kg) de Difenacoum et 0.001% (0.01g/kg) de Dénatonium Benzoate)

### Fiche DE DONNEES DE SECURITE

Selon le règlement UE 453/2010 modifiant l'annexe II de la directive REACH 1907/2006/CE, Art 31 publié le 30/01/06 (journal officiel L396) et selon le règlement 1272/2008

## 1. IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : LFT DIFABLOX 50

Autorisation de mise sur le marché (AMM) :

- Professionnel de la lutte contre les rongeurs : **FR- 2014-0049**  
Présentation en sachets ou en vrac dans un conditionnement supérieur à 5kg.
- Grand public et professionnels non spécialistes de la lutte contre les rongeurs : **FR-2014-50**  
Présentation en sachets dans un conditionnement inférieur ou égale à 1,5kg

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Produit biocide (TP 14), appât rodenticide forme de céréales prêt à l'emploi – Appât sur grain (AB).

Utilisation conseillée : Lutte contre les rongeurs : rats et souris.

Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

### 1.3. Renseignement concernant le fabricant

Société : SARL LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.  
Château de Puèchassaut  
Brousse  
81440 LAUTREC  
Tél : 05.63.75.36.26.  
Fax : 05.63.75.30.55  
Courriel : [lft-seta@orange.fr](mailto:lft-seta@orange.fr)

### 1.4. Renseignement concernant le responsable de la mise sur le marché

Société : SPRING  
ZI du bois de leuze  
13310 Saint Martin de Crau  
Tél : 04 90 47 17 66 – Fax : 04 90 47 23 55  
[www.springsubito.com](http://www.springsubito.com) – [oliviersubito@free.fr](mailto:oliviersubito@free.fr)

### 1.5. Numéros d'appel d'urgence

N° de tél : 01 40 05 48 48 (Centre antipoison de Paris)  
Autre n° : 01 45 42 59 59 (Orfila : permet d'avoir accès au n° du centre antipoison le plus proche)  
Site Internet : [www.centres-antipoison.net](http://www.centres-antipoison.net)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1.1 Classification conformément à la directive 1999/45/CE

Pas de classement toxicologique.

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Informations supplémentaires:

Pour le texte intégral des phrases R: voir la SECTION 16.

## **2.1.2 Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 :**

Voir la section 16.

### **2.1. Éléments d'étiquetage**

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon la directive 1999/45/CE: aucun

Symboles et indications : aucun

Phrases de risque : aucun

Phrases de sécurité:

S1/2	Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
S20/21	Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement (CE) 1272/2008 :

Pictogramme et mention de danger : aucun

Conseil de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants (usage non professionnel)
P103	Lire l'étiquette avant utilisation (usage non professionnel)
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale
P301 + P310 :	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aigue, contacter le 15 (ou 112).

### **2.2. Autres dangers**

Pas d'autres dangers connus.

## **3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Description du mélange : Melange de céréales et Difénacoum (50 ppm) et denatonium benzoate (10 ppm)**

Substance	N° CAS	N° EINEC	% (p/p)	Symbol	Phrase R	Classification selon le Règlement 1272/2008/CE:
Difénacoum index N°: 607-157-00-X	56073-07-5	259-978-4	0,005% (0,05g/kg)	T+, T, N	28-48/25- 50/53	Acute Tox. 2 (*) STOT RE 1 Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 1 H300, H372 , H400, H410

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0,001% (0,01g/kg)	Xn, Xi	R20/22-R38-R41-R52/53	Acute Tox 4 (*) H302, H332 Skin Irrit. 2 H351 Eye Dam. 1H318 Aquatic Chronic 3 H412
Autres composants			QSP 100			

Pour le texte intégral des mentions H et des phrases R: voir la SECTION 16

## 4. PREMIERS SECOURS

**Informations générales :** La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant. Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps. En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

#### Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

#### Après ingestion:

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité

#### Après inhalation:

Aucun danger par inhalation..

### 4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus

Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

### 4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.

Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.

L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation. **Contre-indication :** Anticoagulants.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés :** Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.

**Moyens d'extinction inappropriés :** L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

---

## **5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange**

Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,...)

## **5.3. Conseils aux pompiers**

S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome. Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement et des gants de protection.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.

Informer les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.

Suivre les indications du point 13.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.

### **7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage.**

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi). Ne pas ouvrir les sachets doses. Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, à l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **Valeurs limites d'exposition pour la substance active :**

Usage professionnel avec des gants :  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel /jour<sup>2</sup>

Usage particulier avec gants :  $1.3 \times 10^{-7}$  mg/kg poids corporel /jour<sup>2</sup>

### **8.2. Contrôles d'exposition**

#### **Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :**

**Protection respiratoire** : pas nécessaire lorsque le produit est présenté en sachet. Porter un équipement de protection respiratoire (FFP2) lors du transvasement des grains en vrac.

**Protection des mains** : gants pour produits chimiques. À remplacer s'ils sont souillés.

**Protection des yeux** : pas nécessaire.

**Protection de la peau** : vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.

**Contrôle de l'exposition de l'environnement** : placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.

Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

## **9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES**

### **9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

#### **Informations générales :**

Aspect : grains

Couleur : bleue

Odeur : Inodore

(<sup>1</sup> études TRIPLAN / <sup>2</sup>CAR difénacoum 2009)

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

---

## Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :

PH : 6.33 à 20.6 °C après 10 min<sup>1</sup>

Point/intervalle d'ébullition : sans objet

Point/intervalle de fusion : sans objet

Point éclair : sans objet

Inflammabilité : Non inflammable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés oxydantes : Non oxydant

Densité relative : 0.744 g/mL (20°C)<sup>1</sup>

## 9.2. Autres informations

N/A.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

N/A.

### 10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.

Suivre les indications de l'étiquette.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Exposition aux températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut libérer des gaz dangereux (monoxyde de carbone,...).

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

#### Information sur la préparation:

##### Irritation cutanée :

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

##### Irritation des yeux :

Non irritant (lapin) - substance active <sup>2</sup>

Non irritant (lapin) - préparation à 0.005%<sup>1</sup>

##### Irritation de la peau :

Non irritant en utilisation normale.

##### Sensibilisation de la peau :

Non sensibilisant (cobaye) – substance active <sup>2</sup>

Non sensibilisant (souris) – préparation à 0.005%<sup>1</sup>

##### Inhalation :

Non concerné.

<sup>1</sup> études TRIPLAN / <sup>2</sup>CAR difénacoum 2009)

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

---

## Information sur préparation à 0.005%:

### **Toxicité orale aigüe :**

DL<sub>50</sub> rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel<sup>1</sup>

### **Toxicité dermique aigüe :**

DL<sub>50</sub> rat, préparation à 0.005% : > 2000mg/kg poids corporel<sup>1</sup>

### **Inhalation aigüe :**

N/A

**Effets dangereux :** la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

## **12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

La préparation n'est pas toxique pour l'environnement, nous fournissons néanmoins les données relatives aux composants classés dangereux pour l'environnement.

### **12.1. Toxicité**

#### **Ecotoxicité :**

Toxicité aigüe poisson : CL<sub>50</sub> substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aigüe daphnie : CL<sub>50</sub> substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>

Inhibition croissance d'algues : CL<sub>50</sub> substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

#### **Difénacoum :**

Toxicité aigüe poisson : CL<sub>50</sub> substance active = 0.33 mg/L<sup>2</sup>

Toxicité aigüe daphnie : CL<sub>50</sub> substance active = 0.91 mg/L<sup>2</sup>

Inhibition croissance d'algues : CL<sub>50</sub> substance active 0.14 mg/L<sup>2</sup>

#### **Dénatonium benzoate:**

Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L

LC50 (crevettes) (96h) : >400mg/L

*Daphnia magna* EC50 (48h):13mg/L

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

La substance active est hydrolytiquement stable et non biodégradable mais facilement photodégradable.<sup>2</sup>

#### **Difénacoum :**

Les principes actifs sont peu dégradables.

#### **Dénatonium benzoate:**

Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

### **12.3. Potentiel de Bioaccumulation**

**Difénacoum:** Log Pow> 3.3 (Study CH-14/96-B Chemservice)

**Dénatonium benzoate:** Log Pow = 0,9

### **12.4. Mobilité dans le sol**

**Difénacoum:** Le coefficient d'absorption de la substance active est Koc = 1.9 x 10<sup>6</sup> (calculé) non mobile dans le sol.<sup>2</sup>

**Dénatonium benzoate :** Pas de données.

---

(<sup>1</sup>études TRIPLAN / <sup>2</sup>CAR difénacoum 2009)

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

---

## **12.5. Résultat des évaluations PBT et PvB**

Difénacoum: Pas de données.

Dénatonium benzoate : Pas de données.

## **12.6. Autres effets néfastes**

Difénacoum: Pas de données.

Dénatonium benzoate : Pas de données.

## **13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

### **13.1. Méthode de traitement des déchets**

Déchets / produits non utilisés :

Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans les cours d'eau.

Emballages souillés :

Pour les particuliers : éliminer les emballages vides et rincés aux ordures ménagères; ne pas réutiliser l'emballage.

Pour les professionnels : rincer les emballages avant de les faire éliminer. Détruire selon les réglementations en vigueur. Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

## **14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### **14.1 Numéro ONU**

N/A.

### **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

N/A.

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

N/A.

### **14.4 Groupe d'emballage**

N/A.

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

N/A.

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le transport de ce produit n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des « produits dangereux ».

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

N/A.

## **15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

### **15.1. Réglementation/ législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 67/548/CE (et modifications)

Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

Règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Règlement n°790/2009/CE (et modifications)

Directive 98/8/CE

CAR (Competent authority report Difénacoum)

Directive 453/2010/CE

# LABORATOIRE FRANÇAIS DE TECHNIBIOLOGIE S.E.T.A.

## 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N/A.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Phrases de risque et de sécurité pour la formulation : section 2

Aucune

### Phrases de sécurité pour la formulation : section 2

S1/2 :	Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
S20/21	Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette.
S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### Phrases R et phrases H pour les composants : section 3

R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion R28 : Très toxique en cas d'ingestion. R38 : Irritant pour la peau R41 : Risque de lésions oculaires graves R48/25 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H300 : Mortel en cas d'ingestion. H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation. H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

### Bibliographie :

FDS préparation difénacoum 0.005% / ACTIVA

CAR (Competent authority report Difénacoum)

Physico-chimie NYNA D+ BLE : Rapports Défitraces / TRIPLAN

Toxicologie produit : Rapport Phycher / TRIPLAN

Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.